



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

droits des femmes

Question écrite n° 29730

Texte de la question

M. Patrice Verchère attire l'attention de Mme la ministre des droits des femmes, porte-parole du Gouvernement, sur son déplacement à Montpellier lors de la célébration du premier mariage homosexuel le mercredi 29 mai 2013. En effet, après avoir souligné à de nombreuses reprises que ce déplacement s'effectuait dans un cadre purement privé. Ainsi, il lui demande de bien vouloir lui préciser si l'État a engagé des frais au titre de son déplacement, que ce soit pour le moyen de transport utilisé ou pour l'accompagnement d'officiers de sécurité.

Texte de la réponse

Le déplacement de la ministre des droits des femmes et porte-parole du Gouvernement à Montpellier lors de la célébration du premier mariage d'un couple de même sexe le 29 mai 2013 s'est uniquement fait sur fond privé, sans moyens du ministère. L'officier de sécurité est affecté de façon permanente à la sécurité de la ministre quel que soit son type d'activité.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Verchère](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29730

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Droits des femmes

Ministère attributaire : Droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 juin 2013](#), page 6296

Réponse publiée au JO le : [7 janvier 2014](#), page 106